

Etat des lieux du tournant énergétique

Comparaison entre les revendications du PS et l'état du processus décisionnel

5.6.2012

<u>Revendications du PS 2010-2011</u>	<u>Etat des lieux juin 2012</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'initiative « Cleantech nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables », 22 mars 2010 - Conférence de presse « Road-Map sortie du nucléaire » du 28 mars 2011 	<p>au Conseil fédéral et au Parlement</p>

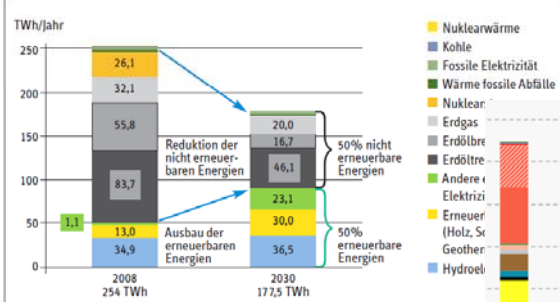
R. Nordmann

1 Approche globale de la politique énergétique.

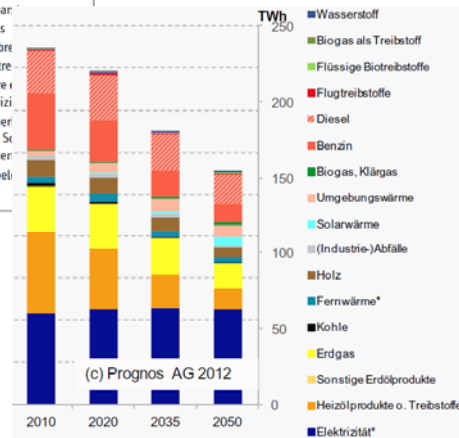
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Initiative populaire cleantech : 50% de renouvelable en <u>2030</u> (approche globale sur l'ensemble de l'énergie)</i> • <i>Outre la sortie du nucléaire, cela implique une réduction de moitié de la consommation d'énergie fossile.</i> • <i>Priorité à l'efficacité.</i> 	<p>Le Conseil fédéral a indiqué qu'il rejette l'initiative en raison du délai de 2030 (objectif possible en <u>2035</u> plus tôt selon le CF.</p> <p>Selon le papier du 18.4 2013, le Conseil fédéral vise 50% de renouvelable en <u>vers 2035-2040</u>, principalement grâce à des gains d'efficacité. Il rejoint donc notre approche globale sur l'ensemble de l'énergie.</p> <p>Nous avons pu imposer un net renforcement de l'objectif CO2 du Conseil fédéral (20% réduction d'ici 2020, avec les instruments correspondants : mise en œuvre taxe CO2, programme assainissement des bâtiments, norme plus sévère pour les voitures)</p> <p>Le Conseil fédéral soutient la forte réduction des émissions de CO après 2020.</p>
--	---

Proposition Cleantech PS
(Sonnenklar Sept. 2010)

Schweizer Energieproduktion:
Ausbau von 19 auf 50 Prozent erneuerbare Energien bis 2030



Proposition du Conseil fédéral,
18.4.2012, Factsheet II



2 Adopter le principe d'une sortie du nucléaire

- *Une Loi sur la sortie planifiée et structurée du nucléaire fixera la date d'arrêt progressif de toutes les centrales atomiques suisses (2025)*
- *La Suisse n'autorisera plus la construction de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité.*

Décision de principe sur la sortie acquise au Conseil fédéral et aux Chambres, par voie de motion, avec focus efficacité et renouvelable, pas de nouvelles constructions.

Calendrier indicatif de sortie en 2034 (50 ans de durée d'exploitation), sans date butoir contraignante.

Le tout à ancrer dans la loi (message de consultation automne 2012, objectif adoption 2013). 2014 ou 2015 paraissent plus réaliste.

Partis anti-nucléaires plutôt renforcés aux élections.

Pas de progrès sur la limitation des durées (en attendant le jugement du Tribunal fédéral sur Mühleberg ?)

3. Permettre le développement de la production électrique

<p><i>1 Mesure : débloquer la RPC/KEV</i> <i>Objectif 20 TWh additionnel en 2025</i></p>	<p>Le 18.4.2012, le Conseil fédéral a indiqué vouloir enlever le plafond la RPC (« Deckelweg ») dans le cadre du grand paquet. Le Conseil fédéral envisage un déploiement trop lent (25 TWh en 2050), ce qui nécessitera le recours aux centrales à gaz dans l'intervalle). Initiative CEATE-N 12.400 pour un déblocage partiel anticipé, couplé à un geste envers les entreprises « intensives » en électricité. OK de la CEATE-E le 12.6.2012 ?</p>
<p><i>Modernisation et adaptation des réseaux de transport et de distribution</i></p> <p><i>Renforcement du pompage-turbinage sur les barrages existant.</i></p>	<p>Problème reconnu. En cours d'études, selon communiqué du 23.5.2012</p> <p>Nombreux projet en cours de planification ou de construction.</p>

Perspective quantitatives pour le renouvelable

<i>Technologie [TWh]</i>	<i>Objectif additionnel d'ici 2025 selon PS</i>	<i>Installations en fonction au 1.1.2012, dans la RPC</i>	<i>Selon Conseil fédéral en 2050 (selon plan 25.5.2011, pg 66)</i>
<i>Photovoltaïque</i>	10.5	0,2*	10,4
<i>Eolien (indigène et étranger)</i>	4	0,05	4
<i>Biomasse</i>	3	0,5	3.8
<i>Hydroélectricité (nette, sans pompage-turbinage)</i>	2	0,5	3.2
<i>Géothermie</i>	-	0	4

*RPC et non RPC

4. Améliorer l'efficacité dans l'usage de l'électricité

<i>L'accroissement de l'efficacité constitue la pierre angulaire de la nouvelle politique d'approvisionnement en électricité.</i>	L'efficacité devenu part de la doxa. Nous avons des doutes sur la force réelle des mesures proposées.
• <i>Objectif d'efficacité pour les entreprises de distribution électrique (Bonus/Malus).</i>	Dans le papier du CF 18 avril 2012, comme option à examiner
• <i>Fonds pour l'efficacité électrique, alimenté par 1 ct sur le KWh nucléaire.</i>	Dans le papier du CF 18 avril 2012, pour 150 millions/an, prélevé sur tous les KWh (mais discussion sur la constitutionnalité)
• <i>Obligation de produire de l'électricité dans toutes les grosses installations de chauffage, au moyen de couplage chaleur-force</i>	Pas retenu par le CF, ambition trop faible, tentation des centrales à gaz.
• <i>Obligation de remplacer les chauffages électriques directs et les boilers par des capteurs solaire ou des pompes à chaleurs.</i>	Largement inclus dans le papier du CF 18 avril 2012, largement en collaboration avec les cantons. Approbation de principe par le CEATE-N. Partiellement mis en œuvre dans les cantons. Doute la faisabilité politique de l'obligation d'assainir.
• <i>Renforcement des standards pour les appareils électriques</i>	Entré en vigueur 1.7.2012, y compris ordonnance

5. Réforme fiscale écologique.

*Nous ne l'avions pas proposé explicitement dans la Road-map.
Nous avons proposé de financer les mesures d'efficacité par une taxe sur le KWh nucléaire.
Fin 2011, nous avons sacrifié la taxe CO2 sur les carburants pour faire passer le reste de la nouvelle loi sur le CO2.*

Par réalisme politique : plutôt une approche pas à pas.

La nouvelle loi sur le CO2 permet au Conseil fédéral de quadrupler la taxe CO2 sur les combustibles.

Réforme fiscale encore incertain au CF
Plutôt dans notre sens à l'horizon 2020: taxe d'incitation sur toute les énergies non renouvelables.

6. Mesures « soft-policies »

Nous n'avions pas explicitement communiqué sur ce point.

Les budgets information, formation, recherche, etc sont en cours de renforcement (Bu 2012, message CF 1.6.2012, Loi sur le CO2)